

**Avis adopté**

Séance plénière du 24 septembre 2025

## **La participation du public aux décisions impactant l'environnement**

### **Déclaration du groupe UNSA**

La participation du public aux décisions impactant l'environnement est trop souvent présentée comme un frein, une complexité administrative abusive qu'il faudrait réduire pour accélérer les temps de concrétisation des projets.

S'il est vrai que la période entre la phase préliminaire et la réalisation peut paraître longue, elle l'est aussi souvent pour des causes qui ne sont pas toujours du fait de la concertation.

Lorsque le rejet s'exprime à travers le prisme environnemental, il concerne le plus souvent des projets dits difficiles qui, bien que peu nombreux, portent presque toujours en eux les marques d'un « projet mal ficelé ».

Pour garantir la sécurité de l'ensemble des acteurs, il est indispensable de disposer de procédures stables, claires et suffisamment englobantes pour ne laisser de côté ni des sujets ni des parties prenantes.

L'UNSA s'inscrit dans les préconisations visant à sécuriser le processus par notamment un meilleur retour d'expérience, qu'il s'agisse des méthodes, des informations et données ou encore des projets eux-mêmes. Elle soutient également celles qui appellent à une grande clarification des rôles de chacun y compris des experts.

L'UNSA approuve également les préconisations visant à réduire le risque de contentieux en intervenant dès les premières étapes du projet, en favorisant une véritable appropriation locale y compris par les collectivités locales et en adaptant les procédures judiciaires.

Enfin, la question de l'inclusion de tous les publics est une exigence démocratique. Elle n'est pas un obstacle : elle est une chance. Une chance de construire des projets mieux préparés, mieux compris, mieux acceptés. Une chance de faire vivre l'intérêt général dans toute sa profondeur, en intégrant l'environnement comme un bien commun.

**L'UNSA a voté l'avis.**